

MAIRIE DE DOMARIN

2016/09/12 Conseil Municipal n° 8-2016

Séance du lundi 12 septembre 2016 à 20h

Présents : A. MARY, M. GIROUD, ML AGAVIOS, G. DREVET, A. GARNIER, B. ALLARD, S. BARBERET, D. BOUSQUET, V. CHABERT-GRANGEON, C. GAGEY, L. MILLARDET, Y. NICAISE, J. REYNAUD

Pouvoirs : C. JOLY à A. GARNIER, D. SUPTIL à G. DREVET

Secrétariat : A. CHOLLET

Secrétaire de séance : Maurice GIROUD

- ➔ Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2016 : Après lecture, il n'a donné lieu à aucune remarque. Il est donc approuvé à l'unanimité.
- ➔ Décisions du Maire du 12 juillet 2016 au 12 septembre 2016 :
 - 13 juillet 2016 : Acceptation du devis PAYSAGISTE DPLG pour mission complémentaire de l'aménagement des accès aux écoles. Montant du devis : 3 564,00 € TTC.
 - 22 juillet 2016 : Acceptation du devis SARL BA CHAUDRONNERIE pour l'accès PMR de la mairie (pose main courante escalier). Montant du devis : 3 648,00 € TTC.
 - 22 juillet 2016 : Acceptation du devis BORELLO ISOCLAIR pour l'accès PMR de la mairie (Porte entrée). Montant du devis : 14 866,20 € TTC.
 - 22 juillet 2016 : Acceptation du devis LATHULIERE pour l'accès PMR de la mairie (dépose dalles et décaissement). Montant du devis : 1 210,00 € TTC.
 - 22 juillet 2016 : Acceptation du devis NCS pour l'accès PMR de la mairie (lavabo) et du restaurant scolaire (remplacement cuvette WC et pose lave-mains). Montant du devis : 1 862,40 € TTC.
 - 22 juillet 2016 : Acceptation du devis SOCAF SAS pour l'accès PMR de la mairie (carrelage). Montant du devis : 5 256,00 € TTC.

- **22 juillet 2016** : Acceptation du devis MUET pour l'accès PMR de la mairie (banque d'accueil). Montant du devis : 1 212,00 € TTC.
- **29 juillet 2016** : Acceptation du devis BOCZOZEL pour le traitement de la renouée du Japon vers les écoles. Montant du devis : 540,00 € TTC.
- **02 août 2016** : Acceptation du devis GM ELECTRICITE pour des travaux électriques pour la 5^{ème} classe à l'école primaire. Montant du devis : 1 036,86 € TTC.
- **01 août 2016** : Acceptation du devis ABAQUE pour contrôle de la parcelle AA n° 206 sise rue de l'Ancienne Mairie. Montant du devis : 594,00 € TTC.
- **02 septembre 2016** : Acceptation du devis GACHET pour des travaux de voirie montée de la Reytière. Montant du devis la Reytière partie haute : 3 574,80 € TTC. Montant du devis la Reytière partie basse : 7 377,60 € TTC.

➔ **Délibérations** :

- **Parcelles CHAZELLE** : Le 7 septembre 2015, le Conseil Municipal avait délibéré et décidé d'acquérir 3 parcelles appartenant à Madame CHAZELLE pour un montant de 4 000 €. Après divers échanges avec Madame CHAZELLE et sa famille et confirmation par courrier, ces parcelles ne sont plus à vendre. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée l'annulation de la délibération du 7 septembre 2015. **Adoptée à l'unanimité.**
- **CAPI - CLECT - Transfert de l'Office de Tourisme de Bourgoin-Jallieu** : Dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015, la promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme, devient une compétence obligatoire des EPCI à compter du 1^{er} janvier 2017. Dans ce contexte, comme le prévoit le Code Général des Impôts, la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) doit évaluer la charge financière de ce transfert afin d'assurer la neutralité financière pour les collectivités concernées. Il est donc proposé :
 - D'approuver l'évaluation des charges transférées suivant le rapport de la Commission approuvé le 29 juin 2016.
 - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre tout acte de nature technique, administrative ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

- **Travaux Source Pavillon des Chasseurs** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que des travaux de reprise de la source pour le Pavillon des Chasseurs doivent être effectués. La potabilité de cette source n'est pas contrôlée. Après avis favorable de la Commission Travaux, Monsieur le Maire propose de démarrer ce chantier pour un montant de 30 890,50 € TTC. Après débats et explications diverses, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Adoptée à la majorité avec 14 Pour et 1 Contre.

Motif évoqué pour le vote opposé :

« Investir 30 000 euros pour apporter de l'eau non potable à une Association ainsi qu'à des particuliers me semble un investissement disproportionné par rapport à la plus-value escomptée et non prioritaire par rapport aux autres investissements que la Mairie doit engager. De plus, il crée un risque sanitaire à ces utilisateurs qui le cas échéant pourrait être reproché à la Mairie ».

- **Décision Modificative n° 2** : Compte tenu de la nécessité d'exécuter des travaux de réfection de voirie, montée de la Reytière, non prévus lors de l'établissement du budget primitif, Monsieur le Maire propose d'utiliser des crédits prévus dans l'opération 31 « achat de terrains » pour les mettre dans l'opération 23 « chemin » pour un montant de 3 000 €. **Adoptée à l'unanimité.**
- **SEMCODA - Projet de rapport Assemblée Spéciale des Communes 2016** : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la SEMCODA a transmis le rapport de l'Assemblée Spéciale des Communes actionnaires aux délégués de la Commune. Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport. **Adoptée à l'unanimité.**

➔ **Questions diverses** :

- La SEMCODA souhaite mettre à la vente les 16 logements situés 11 avenue de la Ferronnière et doit obtenir l'accord du Conseil Municipal.
- Les travaux de voirie par l'Entreprise GACHET et ceux de modification « eaux pluviales » par l'Entreprise FASSION sont en cours et devraient être terminés en fin de semaine.
- Une délibération devra être prise avant la fin novembre pour modification de la Taxe d'Aménagement pour les abris de jardin.
- La Commission Information relance les Elus pour les articles à prévoir pour le prochain Bulletin Municipal.

➤ Invitations :

- Journées du Patrimoine les 17 et 18 septembre.
- Journée pour vaincre la mucoviscidose le 25 septembre.
- 40 ans Co Ainsi Danse le 8 octobre.

➤ Projet « Aménagement vers les écoles » : Une prochaine réunion avec l'architecte paysagiste est prévue fin septembre.

Fin de séance à 22h15
Maurice GIROUD